



NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/114

Genève, le 18 septembre 2023

CONCERNE :

Commentaires sur le Système de suivi et de gestion de l'étude du commerce important

- 1. Dans sa Notification aux Parties no 2023/022 du 2 mars 2023, le Secrétariat a annoncé le lancement du Système de suivi et de gestion de l'étude du commerce important (<u>RST</u> <u>Management System</u>) en application des dispositions de la Décision 17.108 (Rev. CoP18) et a invité les Parties et les parties prenantes à fournir des commentaires sur le système.
- 2. Le Secrétariat est heureux d'annoncer que le Système de gestion de l'étude du commerce important et les manuels d'utilisation (un manuel pour le grand public [Système de suivi et gestion de l'étude du commerce important de la CITES - Manuel d'utilisation] et un manuel pour les Parties avec un code d'accès annexé à la présente notification) sont désormais disponibles en anglais, français et espagnol.
- 3. À sa 32e session (Genève, juin 2023), le Comité pour les animaux a demandé au Secrétariat de publier une deuxième notification aux Parties pour solliciter leurs commentaires sur la base de données pour le suivi et la gestion de l'étude du commerce important.
- Le Secrétariat réitère son invitation aux Parties à fournir tous commentaires sur le Système de gestion de l'étude du commerce important et les projets de manuels d'utilisation d'ici le 31 octobre 2023. Veuillez envoyer vos commentaires à Mme Dejana Radisavljevic (radisavljevicd@un.org).

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

cites.org

SYSTEME DE SUIVI ET GESTION DE L'ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT DE LA CITES – MANUEL D'UTILISATION

Date : septembre 2023

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Copyright : © 2023 Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Préparé par le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) dans le cadre d'un contrat avec le Secrétariat CITES.

Citation : Secrétariat CITES (2023). Système de gestion de l'étude du commerce important de la CITES – Manuel d'utilisation (version 1.1). Genève, Suisse.

Le *Système de gestion de l'étude du commerce important de la CITES – Manuel d'utilisation (version 1.1)* est disponible gratuitement à l'adresse suivante : <u>www.cites.org</u>. Les utilisateurs peuvent télécharger, réutiliser, réimprimer, distribuer, copier des textes et des données et traduire le contenu, à condition que la source originale soit citée et que le logo de la CITES ne soit pas utilisé. Les traductions doivent comporter la clause de non-responsabilité suivante : « Le présent ouvrage est une traduction non officielle dont l'éditeur assume l'entière responsabilité ».

Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat CITES, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des Nations Unies ou des Parties à la Convention.

Les liens figurant dans la présente publication sont fournis pour faciliter la lecture et sont corrects au moment de leur publication. Le Secrétariat CITES décline toute responsabilité quant à l'exactitude de ces informations ou quant au contenu de tout site Web externe.

Table des matières

1.	IN ⁻	TRODUCTION	.1
2.	NA	VIGATION	.2
2	2.1.	Rechercher une combinaison espèce/pays	3
2	.2.	Liste des combinaisons/résultats de la recherche	5
3.	οι	JVRIR UNE COMBINAISON ESPECE/PAYS	. 6
3	.1.	Résumé de la combinaison espèce/pays	6
3	.2.	Onglet Recommandations	8
3	.3.	Onglet Sessions	9
3	3.4.	Onglet Journal d'activité	9
3	.5.	Onglet Documents	.10
AN	NEX	(E1	11

1. INTRODUCTION

Le présent manuel d'utilisation est conçu comme une aide à la compréhension du système de gestion de l'étude du commerce important de la CITES et des informations qu'il contient.

Le processus d'étude du commerce important de la CITES est un processus de respect de la Convention destiné à garantir que le commerce des espèces inscrites à l'Annexe II est durable et conforme à l'Article IV de la Convention, ainsi qu'à identifier les domaines dans lesquels des mesures correctives sont nécessaires (résolution Conf. 12.8 [Rev. CoP18]). Un résumé du processus d'étude du commerce important, tel qu'il est décrit dans la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18) figure en annexe 1 du présent manuel.

Par la décision 17.108 (Rev. CoP18), le Secrétariat est chargé d'élaborer, mettre à l'essai et établir une base de données sur la gestion et le suivi de l'étude du commerce important comme outil essentiel pour l'application effective et la transparence du processus. Le système de gestion de l'étude du commerce important a été élaboré par le Centre international de calcul des Nations unies (UNICC) et peut être consulté à l'adresse suivante : <u>rst.cites.org/public</u>. Au cours de l'élaboration, le Secrétariat a également convoqué et consulté un groupe consultatif technique à propos des exigences du système de suivi et de gestion. Ce groupe était composé de Parties ayant fait l'objet d'une étude du commerce important, de personnes ayant de l'expérience dans l'élaboration et l'utilisation de bases de données, ainsi que de personnes représentant des organisations non gouvernementales intéressées. Les données initiales sur les combinaisons espèce/pays ont été intégrées dans la base de données par le PNUE-WCMC, et les informations sont tenues à jour par le Secrétariat CITES.

Le système de gestion de l'étude du commerce important suit l'évolution des combinaisons espèce/pays des Parties sélectionnées pour l'étude, à travers les différentes étapes du processus d'étude du commerce important. La base de données contient toutes les combinaisons espèce/pays en cours d'étude au moment de la 74^e session du Comité permanent (SC74, Lyon, mars 2022), y compris les combinaisons pour lesquelles une recommandation de suspension du commerce – formulée par le Comité permanent sur la base de l'étude du commerce important – était en vigueur, et toutes les combinaisons espèce/pays entrées par la suite dans le processus de l'étude. Il n'inclut pas de manière exhaustive les combinaisons pour lesquelles le processus d'étude du commerce important a été clôturé avant la 74^e session du Comité permanent.

Pour chaque combinaison espèce/pays, la base de données comprend des informations accessibles au public qui sont les suivantes : un résumé des détails et du statut de la combinaison, toute recommandation du comité CITES compétent (Comité pour les animaux, Comité pour les plantes et Comité permanent) adressée à la Partie, un registre des sessions, un journal d'activité de toutes les actions relatives à la combinaison, et un récapitulatif des documents de référence contenant tous les documents des trois comités. Le système permet ainsi de suivre l'évolution d'une combinaison espèce/pays à travers les différentes étapes du processus d'étude du commerce important.

En outre, le système fournit également un portail permettant aux Parties soumises au processus d'étude du commerce important de communiquer avec le Secrétariat CITES sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre des recommandations qui leur sont adressées, ces

fonctionnalités étant confidentielles et uniquement accessibles par l'intermédiaire d'une connexion. Toute Partie soumise au processus d'étude du commerce important a besoin d'informations de connexion pour accéder aux pages confidentielles. Un document d'orientation distinct est disponible pour les Parties ayant des combinaisons espèce/pays dans le processus d'étude du commerce important.

Il convient de noter que l'affichage à l'écran lors de l'utilisation de la base de données peut différer des captures d'écran figurant dans le présent manuel en raison des différences de taille des écrans.

2. NAVIGATION

Sur la page d'accueil, vous avez la possibilité de rechercher des combinaisons espèce/pays particulières en fonction d'un certain nombre de critères, de consulter la liste de toutes les combinaisons espèce/pays en cours (y compris les combinaisons faisant l'objet d'une recommandation de suspension du commerce de la part du Comité permanent), ou de vous connecter pour accéder aux fonctions confidentielles du système de gestion (uniquement pour les Parties ayant des combinaisons espèce/pays dans le processus d'étude du commerce important, voir les orientations séparées) (Figure 1).



Figure 1. Présentation de la page d'accueil du système de gestion de l'étude du commerce important

2.1. Rechercher une combinaison espèce/pays

Vous voyez par defaut la	
recherche de base qui contient	
certains des champs	Rechercher Recherche avancée
permettant d'affiner votre	A
recherche :	
	Filtrer par espèce
Espèce	
Nom commun	Filtrer par nom commun
• Phase (paragraphe de la	
résolution)	Filtrer par phase
Pays	
Étape	
Action (en cours/terminé)	Filtrer par pays
Statut du processus	
d'étude de la combinaison	Filtrer par action
(clos/initial/en	en cours complété
cours/maintenu/suspension	Réinitialiser Appliquer
du commerce)	
• Délai (mangué/respecté)	
Délai particulier (d'une	
date déterminée à une	
autre)	
Une <u>recherche avancée</u>	
permet de filtrer par :	
	Rechercher Recherche avancée
• Regne	A
Session au cours de	
laquelle la combinaison	Filtrer par espèce
espece/pays a ete	
selectionnee pour etude	Filtrer par nom commun
Iaxonomie	
Catégorie : espèce « moins	Filtrer par phase
preoccupante » ; espece	
« peut-etre preoccupante » ;	riteres for
espece « dont il faut se	riner par pays ▼
preoccuper en urgence »,	
moins prócequipant : uno	Filtrer par action
action est nécessaire :	en cours complété
statut inconnu · cas	Réinitialiser Appliquer
excentionnel	
Comité qui a sélectionné la	
combinaison (AC : Comité	
pour les animaus/PC ·	
Comité pour les	
plantes/SC : Comité	
permanent)	
Raison de la suppression	
pour les combinaisons dont	
le processus d'étude est	

 Type de décision : commerce suspendu/commerce limité/commerce autorisé/commerce sous conditions en fonction de l'autorisation éventuelle d'un commerce Conditions de commerce : tout échange/échange commercial/spécimens sauvages /exceptions (lorsque le type de décision autorise totalement ou partiellement le commerce) 	
--	--

Pour obtenir une liste de combinaisons espèce/pays pour un pays :

Sélectionnez le pays dans la liste déroulante « Filtrer par pays » (figure 2.1a), puis cliquez sur « Appliquer ». N'oubliez pas de sélectionner le(s) statut(s) du processus d'étude de la combinaison espèce/pays souhaitée dans le champ « Statut » si vous voulez voir les combinaisons espèce/pays dont l'étude est close, maintenue ou commencée, car la liste est automatiquement filtrée par défaut pour afficher uniquement les combinaisons espèce/pays ayant le statut « En cours » et « Suspension du commerce » (figure 2.1a). Il convient de noter que si vous réinitialisez les filtres, vous devrez peut-être rafraîchir la page pour que la liste des combinaisons espèce/pays revienne à son affichage par défaut.

Filtrer par nom commun		•
Hitrer par phase		T .
GHANA 😣 Filtrer par pays	✓ Filrer par étape	•

Figure 2.1a Exemple de paramètres de filtrage (paramètres de recherche : combinaison espèce/pays du Ghana avec le statut « En cours » et « Suspension du commerce »)

Pays	Nom scientifique de l'espèce	Nom commun	Réunion	Recommandations	Statut	Étape	Date de suspension de commerce	Délai	Plus
GHANA	Chamaeleo gracilis	Caméléon gracile			Suspension de commerce	ÉTAPE 4	03-Feb-2016	10-Apr-20:	:
GHANA	Chamaeleo senegalensis	Caméléon du Sénégal			Suspension de commerce	ÉTAPE 4	03-Feb-2016	10-Apr-20:	:
GHANA	Pandinus imperator	Scorpion empereur, Scorpion impérial			Suspension de commerce	ÉTAPE 4	12-Aug-2014	31-Dec-20	:
GHANA	Pterocarpus erinaceus	Bois de vène, hérissé, Kino de gambie, palissandre du Sénégal, Santal rouge d'afrique, Teak africain, ven, Vène		:=	En cours	ÉTAPE 4		31-Dec-20	:

Figure 2.1b Exemple de liste filtrée de combinaisons espèce/pays

2.2. Liste des combinaisons/résultats de la recherche

L'option Liste des combinaisons ou, si vous avez effectué une recherche, les résultats de la recherche, présentent chaque combinaison espèce/pays comme un enregistrement séparé, en affichant le pays, le nom scientifique et le nom commun de l'espèce, la session au cours de laquelle la combinaison a été sélectionnée, un lien vers les recommandations pour la combinaison (s'il y en a), le statut du processus d'étude du commerce important, l'étape du processus d'étude dans laquelle se trouve actuellement la combinaison, la date de suspension du commerce (le cas échéant), la date limite de la dernière action nécessaire pour progresser dans le processus d'étude, et une option « Plus » qui permet d'ouvrir ou de télécharger les détails (Figure 2.2).

Sous le tableau, vous pouvez voir le nombre total de combinaisons espèce/pays correspondant à votre recherche et naviguer entre les pages.

Liste des combinaisons Tableau de bord > Liste des combinaisons					Personnaliser l'affichage pou colonnes que vous souhaitez v Filter la liste des combinaison pour n'afficher que les combin un seul pays) Télécharger la liste des comb sous forme de fichier Excel	r sélectionner les oir apparaître sur la pa 1s espèce/pays (p. ex. aisons espèce/pays po inaisons espèce/pays	ge ur	es et plus
Pays	Nom scientifique de l'espèce	Nom commun	Réunion	Recommandations	Statut	Étape	Date de suspension de comn	Plus
CONGO	Pericopsis elata	Afrormosia, Assamela, Teck d'Afrique		:=	En cours	ÉTAPE 4		:
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Osyris lanceolata	Santal est-africain		:=	initial	ÉTAPE 2		:
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Poicephalus gulielmi	Perroquet à calotte rouge, Perroquet vert à calotte rouge, Perroquet vert du Congo			Les détails d'une combina accessibles en cliquant su	lison espèce/pays son Ir l'une de ces icônes		:
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Pericopsis elata	Afrormosia, Assamela, Teck d'Afrique			En cours	ÉTAPE 4		-
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Prunus africana	Prunier d'Afrique, Pygeum		:=	En cours	ÉTAPE 4		:
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Poicephalus fuscicollis	Perroquet du Cap, Perroquet robuste		:=	Suspension de commerce	ÉTAPE 4	09-Jul-2001	:
4				Sélectionner le nomb visibles par page Naviguer entre les pa	re d'éléments	Items per page: 2	20 ▼ 1-6of6 <	

Figure 2.2. Présentation de la liste des combinaisons espèce/pays : comment naviguer dans le tableau et accéder aux détails

Important : la liste des combinaisons espèce/pays est automatiquement filtrée par défaut pour n'afficher que les combinaisons dont le processus d'étude a le statut « Suspension du commerce » et « En cours ». L'outil de recherche peut être utilisé pour afficher d'autres combinaisons espèce/pays dont l'étude est clôturée, maintenue ou commencée.

3. OUVRIR UNE COMBINAISON ESPECE/PAYS

Depuis la page principale, vous pouvez ouvrir n'importe quel enregistrement en cliquant sur son icône « Recommandations » ou sur « Plus » puis « Ouvrir la combinaison » (voir figure 2.2).

Une fois qu'une combinaison espèce/pays est ouverte, un résumé des détails apparaît en haut, divisé en deux cases : une vue d'ensemble et l'action la plus récente (ces cases peuvent apparaître côte à côte ou l'une sous l'autre en fonction de la taille de votre écran). Sous ce résumé figurent quatre onglets détaillés :

- L'onglet Recommandations du Comité CITES compétent à l'adresse du pays ;
- L'onglet Sessions, où figurent les comptes rendus des sessions ;
- L'onglet **Journal d'activité**, indiquant toutes les actions relatives à la combinaison espèce/pays ; et
- l'onglet **Documents**, contenant tous les documents des comités AC/PC/SC relatifs à la combinaison, ainsi que les courriers échangés entre le Secrétariat CITES et la Partie.

3.1. Résumé de la combinaison espèce/pays

En haut, deux cases fournissent un résumé des informations clés de la combinaison. Nous utilisons ici l'exemple de *Pericopsis elata* de Côte d'Ivoire pour visualiser les options possibles pour chaque champ (figure 3.1a et b).

Pays COTE D'IVOIRE Initial/Suspension du commerce/Maintenu/ Clos/En cours	Espèce Pericopsis elata - Afrormosia, Assamela, Teck d'Afriqu session du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes au cours de laquelle la combinaison espèce/pays a été choisie pour l'étude
Suspension de commerce (07-Sep-2012)	Session de sélection PC17
Commerce autorisé/ sous conditions/ limité/ suspendu	tout/commercial/sauvages /exceptions
Type de décision	Conditions de commerce
Suspendu	-

Figure 3.1a Présentation des options relatives à la combinaison espèce/pays (exemple de *Pericopsis elata* de Côte d'Ivoire) Dans l'exemple de *P. elata* de Côte d'Ivoire (figure 3.1), le statut actuel du processus d'étude de la combinaison espèce/pays dans la case a) est « Suspension du commerce ». Toutefois, les autres options de statut du processus sont : « initial », « maintenu », « clos » ou « en cours ». Le champ Suspension du commerce indique la date à laquelle la suspension a commencé, le cas échéant. Par conséquent, pour *P. elata*, le type de décision est « commerce autorisé » ou « commerce sous conditions » selon qu'un commerce pourrait être autorisé ou non. Si les échanges sont autorisés, les Conditions du commerce peuvent être précisées. Ici, il n'y en a pas, étant donné la suspension, mais les autres options possibles sont : « tout échange », « spécimens sauvages », « échange commercial » et « exception ».

Catégorie espèce "dont il faut se préoccuper en urgence"	Catégorie : Espèce « moins préoccupante » ; Espèce « peut-être préoccupante » ; Espèce « dont il faut se préoccuper en urgence » ; Espèce prioritaire ; Statut moins préoccupant ; Une action est nécessaire ; Statut inconnu ; Cas exceptionnel.	Here and the second sec
Action en cours Le Secréatariat notifie les Parties des recommandations or actions prises par le SC	Étape en cours ^J Res. Conf. 12.8 (Rev. CoP18) - ÉTAPE 4 - n)	
Action requise par Secrétariat	Délai 10-Apr-2022	Here and the second sec
Statut Terminé	Terminé le 12-Apr-2022	

Figure 3.1b Résumé Catégorie et Action en cours pour une combinaison espèce/pays (exemple de *Pericopsis elata* de Côte d'Ivoire)

La catégorie et l'action en cours pour la combinaison espèce/pays sont résumées dans le deuxième encadré (b) (figure 3.1b). La **Catégorie** précise la conclusion du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes sur la nécessité de faire progresser la combinaison espèce/pays depuis l'étape initiale, et elle peut être : espèce « moins préoccupante » ; espèce « peut-être préoccupante » ; espèce « dont il faut se préoccuper en urgence » ; espèce prioritaire ; statut moins préoccupant ; une action est nécessaire ; statut inconnu ; cas exceptionnel.

L'encadré prévoit en outre ce qui suit :

- Action en cours : l'action la plus récente (achevée ou en cours) dans le journal des activités (dans le cas de *P. elata,* le Secrétariat notifie aux Parties la recommandation du Comité permanent de suspension du commerce).
- Étape en cours : ceci reflète l'étape et le paragraphe correspondants du processus d'étude pour l'action, incluant la révision pertinente de la résolution Conf. 12.8.
- Action requise par : indique qui doit terminer l'action en cours : soit le Secrétariat, soit le Comité pour les animaux/Comité pour les plantes/Comité permanent, soit une Partie (dans l'exemple, le Secrétariat).
- **Délai :** date limite fixée pour terminer l'action en cours. Il convient de noter que lorsqu'un délai n'a pas été spécifié par le comité concerné (Comité pour les animaux/Comité pour les plantes/Comité permanent), la date limite du 31 décembre 2099 a été fixée comme date arbitraire dans le système de gestion de l'étude du commerce important.
- Le champ État indique si l'action est terminée, et le champ Terminé le précise la date.

3.2. Onglet Recommandations

Les recommandations relatives aux combinaisons espèce/pays sont intégrées par le Secrétariat et peuvent être consultées en détail dans l'onglet Recommandations. Elles sont classées par ordre chronologique, celles formulées par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes apparaissant en premier, suivies de toutes les recommandations transmises aux Parties par le Comité permanent. Par exemple, les recommandations adressées à la Côte d'Ivoire pour *Pericopsis elata* sont présentées dans la figure 3.2 ci-dessous.

Recommandations	Correspond	lance	Sessions	Journal d'activité	Documents					
Туре	Délai	Action				Justification		Statut	Pièce joint	Quota
A court terme	08-Sep-2011	L'organe de g parmi les que l'organe de g préjudiciable	gestion devrait défin otas d'exportation na gestion devrait précis e aux peuplements s	ir un quota zéro et en informa ationaux publiés sur le site Ir ser au Secrétariat comment i auvages.	er le Secrétariat de la CITES afin qu'il puisse l'inclur ternet de la CITES . Avant la reprise du commerce l établit que le niveau des échanges n'est pas	re ,		Pas appliqué	Û	0
A long terme	31-Dec-2099	o) A sa 74e s 75e session d'étude du co	ession, le Comité p du Comité permane ommerce important.	ermanent demande au Secri nt, avec des recommandatio	itariat de faire rapport sur les progrès de ce cas à la nns sur sa suppression éventuelle du processus	a Recommendati trade maintaine and SC74	ion to suspend ad at SC66, SC70	Appliqué	Û	
							Items ;	ber page: 20 👻	1-3 of 3	< >

Figure 3.2. Présentation des champs de l'onglet Recommandations (exemple de cas : *Pericopsis elata* de Côte d'Ivoire)

Les informations suivantes sont résumées dans l'onglet Recommandations :

- **Type :** La catégorie de la recommandation, telle que spécifiée dans le document qui établit les recommandations : Court terme (p. ex. 6 mois), Long terme (p. ex. 2 ans), ou Finale.
- Délai : Le délai de mise en œuvre de la recommandation, comme indiqué dans le document du Comité pertinent (Comité pour les animaux ou Comité pour les plantes)¹.
 Pour les recommandations pour lesquelles il n'existe pas de délai précis, comme les suspensions du commerce, la date limite du 31 décembre 2099 a été ajoutée au système.
- Justification : Toute information supplémentaire. Par exemple, pour noter qu'une recommandation a été jugée non pertinente par le Comité permanent, ou si la recommandation de suspension du commerce a été maintenue lors de sessions ultérieures du Comité permanent.
- Statut : La progression par rapport à une recommandation, telle que déterminée par le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes. Le statut « initial » est le statut par défaut d'une recommandation. Une recommandation peut être marquée comme « amendée » si la recommandation initiale a été modifiée lors d'une session ultérieure, par exemple pour changer le délai. Il convient de noter qu'une recommandation ne sera marquée comme « mise en œuvre », « partiellement mise en œuvre » ou « non mise en œuvre » par le Secrétariat qu'à l'issue d'une session du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes ou du Comité permanent.
- **Pièce jointe :** Le document de la session qui a adressé la recommandation initiale à la Partie. En cliquant sur le symbole du trombone pour une action, vous accédez à la bibliothèque de documents et le document correspondant à l'action est mis en évidence par une case grise.
- Quota : Uniquement inclus si la recommandation du Comité spécifie un quota.

¹ Le Comité permanent peut convenir de modifier le délai des recommandations ; toute modification du délai d'une recommandation sera notée comme une recommandation distincte du Comité permanent, plutôt que comme une modification du délai initial.

3.3. Onglet Sessions

Cet onglet contient tous les documents pertinents du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes, du Comité permanent et de la Conférence des Parties pour les sessions qui ont eu lieu après le lancement de la base de données à la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19, Panama, novembre 2022).

3.4. Onglet Journal d'activité

Dans cet onglet, les utilisateurs peuvent consulter l'historique des actions pour chaque cas, classées par ordre chronologique, en commençant par l'action la plus récente (figure 3.4).

Recommandations	Correspondance	Sessions	Journal d'activité	Documents			
Nom					Délai	Terminé le	Pièce jointe
Le Secréatariat notif	e les Parties des recommand	dations ou actions prise	es par le SC - Res. Conf. 12.8	(Rev. CoP18)	10-Apr-2022	12-Apr-2022	U
Le SC examine les n	commandations de suspens	sion de commerce en p	lace depuis plus de 2 ans - Re	es. Conf. 12.8 (Rev. CoP18)	11-Mar-2022	11-Mar-2022	
Le Secrétariat suit le	s progrès - Res. Conf. 12.8 (F	Rev. CoP18)			07-Jan-2022	07-Jan-2022	0
Le SC examine les n	commandations de suspens	sion de commerce en p	lace depuis plus de 2 ans - R	es. Conf. 12.8 (Rev. CoP17)	05-Oct-2018	05-Oct-2018	0
Le SC examine les n	commandations de suspens	sion de commerce en p	lace depuis plus de 2 ans - R	es. Conf. 12.8 (Rev. CoP17)	05-Oct-2018	05-Oct-2018	0
Le SC examine les n	commandations de suspens	sion du commerce de p	lus de deux ans et prend les r	mesures appropriées - Res. Conf. 12.8 (Rev. CoP13)	15-Jan-2016	15-Jan-2016	0
Le SC examine les n	commandations de suspens	sion du commerce de p	lus de deux ans et prend les r	mesures appropriées - Res. Conf. 12.8 (Rev. CoP13)	15-Jan-2016	15-Jan-2016	0
Le Secrétariat notifie	les Parties des recommanda	ations ou mesures pris	es du SC - Res. Conf. 12.8 (R	tev. CoP13)	26-Aug-2012	28-Aug-2012	0
Lorsque les recomm	andations ne sont pas mises	en œuvre, le SC décid	le des mesures appropriées, s	sur la base des recommandations du Secrétariat et AC/PC - Res. Conf. 12.8 (Rev. CoP13)	27-Jul-2012	27-Jul-2012	Û

Figure 3.4. Présentation des actions dans l'onglet Journal d'activité (exemple de cas : *Pericopsis elata* de Côte d'Ivoire)

Cet historique comprend la liste des actions, le délai pour chaque action, la date à laquelle elle a été achevée ainsi que tout document pertinent.

- Comme l'historique d'une combinaison espèce/pays peut couvrir différentes révisions de la résolution sur l'étude du commerce important depuis que la combinaison espèce/pays a été sélectionnée, la révision en vigueur au moment où une action est définie est visible à côté de chaque action dans le journal d'activité.
- **Délai :** Un délai est fixé par le Secrétariat pour chaque action, sur la base des délais précisés pour chaque étape et phase dans la révision pertinente de la résolution en vigueur au moment où l'action est définie.
- Terminé le : Aucune date ne figure dans cette colonne pour les actions non terminées. Il convient de noter que c'est le Secrétariat qui marque les actions comme étant terminées ; les Parties ne pourront pas y apporter de modifications.
- Pièce jointe : Pour chaque enregistrement, il est possible de voir si des documents pertinents sont joints. Certaines actions peuvent être accompagnées de plusieurs documents. En cliquant sur le symbole du trombone pour une action, vous accédez à la bibliothèque de documents et le document correspondant à l'action est mis en évidence par une case grise. Il convient toutefois de noter que les courriers échangés entre la Partie et le Secrétariat sont considérés comme confidentiels et ne sont pas consultables par le public.

3.5. Onglet Documents

Recommandations Correspondance	e Sessions	Journal d'activité	Documents		
Mis en ligne par 🔹					Télécharger tous les documents
PC17-WG04 (Rev.1) pdf 86 KB		PC17_summa 471 KB	ary_record.pdf	PC17-08-05.pdf	
PC17-WG04 (Rev.1).pdf 86 KB		Letter Sec to F	ivory Coast - para 1d res 12.8 revcop13 19052008 pdf	PC18-08-04.pdf	
PC18-sum.pdf		PC18-WG03.	pdf	PC19-12-03-Annex3.pdf	



Dans l'onglet Bibliothèque de documents, vous pourrez voir une liste complète des documents publics (figure 3.5). Vous pouvez filtrer les documents en fonction des différentes parties prenantes d'une combinaison (la Partie, le Secrétariat, la présidence du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes ou le Comité permanent) à l'aide du menu déroulant « Mis en ligne par ». Il est également possible de télécharger tous les documents publics pour la combinaison espèce/pays.



Annexe 1

PELIN	1 AN	a) b)	Le Secrétariat prépare/engage des consultants pour compiler les données commerciales pour étayer la sélection préliminaire des combinaisons espèces/pays (90 jours après la CoP); Les combinaisons espèces/pays les plus préoc- cupantes sont incluses dans l'étape 2 par le AC/ PC lors de leur première session ordinaire suivant une CoP. COMMENT FONCTIONNE L'ETUDE DU COM MERCE IMPORTANT DE SPÉCIMENS D'ES- PÈCES INSCRITES à L'ANNEXE II?
ET2	j	c)	Dans des cas exceptionnels, une combinaison espèce/pays peut être portée à l'attention du AC/ PC pour inclusion dans l'étape 2 (par le biais du Secrétariat);
		(ام	
DEUX	Z,	a)	Le Secretariat notifie les Etats de l'aire de repartition que leurs especes sont selectionnees et leur demande de fournir la base scientifique sur laquelle ils ont établi que les exportations ne nuisent pas à la survie des espèces et sont conformes à l'Article IV de la Convention (30 jours après AC/PC ou sélection dans des cas exceptionnels). Le Secrétariat compile le rapport et les informations fournies par l'Etat de l'aire de répartition et le présente au prochain AC/PC;
Ц	1 A	e)	Le rapport mentionne ci-dessus divisera les combinaisons espèces/pays selectionnées en catego- ries préliminaires: 'une action est nécessaire;' 'statut inconnu' et 'statut moins préoccupant;'
ETA		f)	Le Secrétariat transmet le rapport aux Etats de l'aire de répartition et les invite à fournir des informa- tions supplémentaires pour examen lors du prochain AC/PC;
\geq	_		
ETAPETROIS	1 AN	g) h) i)	 AC/PC examine le rapport du Secrétariat, les réponses et l'information additionnel fournies par les Etats de l'aire de répartition et reclasse les combinaisons espèce/pays de 'statut inconnu,' ainsi que toute autre catégorisation préliminaire si nécessaire. i. Les combinaisons espèces/pays déterminées comme étant 'de status moins préoccupant' sont retirées du processus et le Secrétariat en informe l'Etat de l'aire de répartition (dans les 30 jours); toute changement d'un quota zéro doit être communiquée et justifiée au Secrétariat et au Président du AC/PC; ii. Les combinaisons espèces/pays déterminées comme étant celles pour lesquelles 'une action est nécessaire' sont maintenues dans le processus. AC/PC formule des recommandations; Le Secrétariat transmet les recommandations aux Etats de l'aire de répartition (30 jours après AC/PC); AC/PC formule des recommandations séparées adressées au SC pour les problèmes identifiés, selon les principes figurant à l'annexe 3 de la Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18);
	_		
		j) K)	Le Secrétariat suit les progrès;
		N)	i. si les recommandations ont été appliquées, le Secrétariat notifie les Etats de l'aire de répartition
TRE			 si les recommandations n'ont pas été appliquées, le Secrétariat recommande au SC les mesures ap- propriées, y compris une suspension du commerce si nécessaire;
QUA	COURS		 si les recommandations n'ont pas été appliquées, ou que partiellement, le Secrétariat demande au AC/PC de préparer une recommandation révisée. Le Secrétariat communique la recommandation révisée aux Etats de l'aire de répartition (dans les 30 jours);
Щ	Ľ	1)	Le Secrétariat fait rapport au SC;
TAF		m)	Si les recommandations n'ont pas été appliquées, le SC décide des mesures nécessaires et fait des re- commandations, et consule avec le AC/PC lorsqu'un Etat de l'aire de répartition fournit de nouvelles infor- mations;
ш		n)	Le Secrétariat notifie toutes les Parties des recommandations ou mesures prises par le SC;
		o)	Une recommandation de suspension du commerce ne devrait être levée que quand cet Etat a prouvé au SC qu'il applique l'Article IV, paragraphe 2(2), 3 qu 6(a):

Clé: AC = Comité pour les animaux; PC = Comité pour les plantes; SC = Comité permanent